

Santé vous. la vie!



Numéro 48 • décembre 2009 • 1,22€
www.altéis-mutuelles.com

N° ISSN 1292-279X



Projet de maquette de la nouvelle formule

Dernier numéro de Santé vous la vie !
Votre magazine devient "Essentiel santé magazine"

© Prod. Numériki

Actualité

- Dès février 2010, vous recevrez dans votre boîte à lettres un nouveau journal !

page 3

Liberté

- L'information aux adhérents
- Santé vous la vie ! le magazine d'Altéis Mutuelles

pages 4/5

Actualité

- Une seule carte pour votre santé
- Le gouvernement et la santé

page 6

Proximité

- Les décisions de vos délégués pour 2010
- Etre délégué en 2010 ?

page 7

Prévention santé en Champagne-Ardenne

- Le « train de la lutte contre le cancer du sein »
- Votre pharmacien peut renouveler votre pilule !

page 8



Jack DOSSOT
Président d'Altéis Mutuelles



Une page se tourne

Editorial

Avec ce dernier numéro de Santé vous la Vie, un épisode de la vie de notre magazine va se clore. Il a été le trait d'union entre vous et votre mutuelle. Ce n'est donc pas sans un brin de mélancolie que je me livre à l'exercice de ce dernier édito d'Altéis.

Il sera remplacé à partir de février 2010 par Essentiel Santé, le magazine de l'Union Harmonie Mutuelles à laquelle Altéis a adhéré en 2008 et au sein de laquelle elle a rejoint la mutuelle Prévadiès avec qui nous avons uni notre destin.

C'est la mutuelle Prévadiès qui incarnera désormais notre avenir mutualiste en compagnie de la mutuelle Releya et de deux mutuelles de St-Brieuc et Quimper qui comme nous ont fusionné avec Prévadiès. On assiste donc à une conjonction construite pour assurer l'avenir de nos adhérents mutualistes.

On n'édifie pas un avenir avec un passé. Cependant, le passé doit demeurer présent pour rappeler notre engagement de solidarité à la base du mutualisme. Ce serait en effet critiquable de penser qu'il en soit différemment dans l'avenir. Sans nous y attarder, ayons une pensée à l'égard de ceux qui, dès le 19^{ème} siècle, ont jeté les bases de ce que nous sommes aujourd'hui : une mutuelle solide et je ne crains pas de le dire, appréciée de ses adhérents qui nous témoignent chaque année leur fidélité.

L'épisode Altéis est l'un des tomes de cette histoire. Peut-être le plus court puisque créé en 2001, mais aussi sans doute le plus riche puisque ce stade de son évolution a vu apparaître une communauté de vues et de convictions de femmes et d'hommes venus des quatre horizons de la Champagne-Ardenne pour forger un nouveau destin.

Je salue celles et ceux avec lesquels nous avons construit Altéis : les délégués qui au cours de ces neuf années ont avec constance partagé les travaux des Assemblées Générales ; les administrateurs qui ont apporté leur concours aux prises de décisions ; enfin la Direction et ses collaborateurs qui ont contribué fortement à la réussite d'un projet d'entreprise ayant nécessité de leur part une appropriation présente depuis l'origine.

Vous trouverez en page intérieure les informations relatives aux élections des délégués des sections départementales de l'Aube et des Ardennes qui doivent être constituées pour intégrer les instances de la mutuelle Prévadiès.

Une page se tourne. Une autre va lui succéder. Ainsi va la vie. Il nous appartient désormais de lui donner avec d'autres la consistance conforme à nos souhaits.

Au nom de toutes celles et de tous ceux qui se sont dévoués à votre service, je vous présente tous mes meilleurs vœux pour que l'année 2010 vous apporte bonheur et santé.

Jack DOSSOT

→ Est joint à ce numéro le règlement mutualiste 2010

Le chiffre
[4291]



C'est votre nouveau code d'accès au service Priorité Santé Mutualiste. Le code correspondant à Altéis Mutuelles ne pourra plus être utilisé en 2010.

Pour joindre Priorité Santé Mutualiste, faites le 3935.
(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe).

"Santé vous la vie !" paraît tous les trois mois • Edité par Altéis Mutuelles
N° ISSN 1292-279X • n° CPPAP : 03111.M.07758 • Tél. 0 810 520 510 •
Siège social : 17, rue Cérés 51100 Reims • Directeur de la publication : Jack Dossot
Comité de Rédaction : Jean-Marie Lampron, Agnès Pata, Bernard Fourrier, Pascal Mauroy, Pascal Bersano, Erick Rocher • Conception, réalisation : Essentiel Reims
Impression : Sopaic Imprimerie, Rue François Urano 08000 Warcq • Tirage : 55 000 ex.
Dépôt légal décembre 2009 • Tous droits de reproduction réservés

Dès février 2010, vous recevrez dans votre boîte à lettres un nouveau journal !

Vous serez abonné à « **Essentiel Santé Magazine** », le journal des adhérents de Prévadiès, votre nouvelle mutuelle.

Focalisé sur la santé, « **Essentiel Santé Magazine** » a pour but de sensibiliser ses lecteurs sur les questions de santé familiale.

Il aborde de nombreux sujets de prévention santé.

« **Essentiel Santé Magazine** » associe le sérieux d'une brochure médicale à l'agrément d'un magazine.

Ses rubriques sont l'actualité, la société, la santé et votre mutuelle.

« **Essentiel Santé Magazine** » comporte 32 pages et paraît tous les 2 mois : en février, avril, juin, septembre et novembre.



Essentiel de votre mutuelle - n°1 - février 2010



PAGES SPÉCIALES CHAMPAGNE-ARDENNE

Projet de maquette de la nouvelle formule



« **Essentiel Santé Magazine** » consacre plusieurs pages à l'actualité régionale. La Champagne-Ardenne a son édition propre, avec ses informations locales.

Projet de maquette de la nouvelle formule

Le comité de rédaction est composé d'élus.

Une étude de lectorat a été menée courant 2009. « **Essentiel Santé Magazine** » a été jugé « fiable et utile ».

Votre mutuelle restera toujours un acteur clef de votre santé.

liberté

L'information aux adhérents

1954

Ancêtre de la Mutuelle Auboise : la Caisse chirurgicale de la Mutualité de l'Aube.
Le magazine que recevaient les adhérents de la Caisse était « L'Aube mutualiste ».

Ci-après, le 1^{er} numéro, paru en janvier 1954.



Ci-dessus, le n° 99 paru En juillet 1983. Le graphisme de « L'Aube mutualiste » évoluera régulièrement.

1983



En mars 1987 (n° 110), on découvre la signature « Plus fort la vie » sous le nid d'abeille « Mutualité de l'Aube ».

À droite, le n° 122, de mars 1990. D'aucuns reconnaîtront le bâtiment !



Enfin, ci-contre, le dernier numéro de « L'Aube mutualiste », en octobre 1994. Le directeur de la publication est Lucien Piszez.

1998

Qui se souvient de « 7 en Ardennes » ?

« 7 en Ardennes » paraissait le 7 de chaque mois. Publié par la Mutuelle Ardennaise, en collaboration avec le Club Ardennes Développement, le magazine était tiré à 34 000 exemplaires.



Mai 1998, n° 86

En novembre 1998, c'est la naissance de « Santé vous la vie 08 ! Le magazine des Ardennes en bonne santé ».

Le directeur de la publication est André Patureaux, président de la Mutuelle Ardennaise. Le magazine est tiré à 35 000 exemplaires, tous les 2 mois.



Janvier 2001, n° 12

Ci-dessus à droite, le reportage sur la commémoration des 60 ans de la mutuelle (novembre 1999, n° 6).

Les rubriques de « Santé vous la vie 08 ! » sont :

- Quotidien santé - Hygiène sécurité
- Ca se passe chez vous - Portrait - Sport
- Environnement - Initiatives
- Entreprises - Associations - Economie

Santé vous la vie !

le magazine d'Altéis Mutuelles

2001

Le premier numéro paraît en septembre 2001.

Il porte en réalité le n°15 car il est l'évolution de « Santé vous la vie 08 ! »

Tiré à 55 000 exemplaires, « Santé vous la vie ! » devient trimestriel.

Le comité de rédaction se compose désormais d'élus.

Le magazine d'Altéis Mutuelles informe ses lecteurs sur la santé, la prévention et l'actualité tant locale que nationale lorsqu'elle a trait au système de santé.

Il aborde également l'environnement global des adhérents de la mutuelle, avec des rubriques phares telles que « Entreprises, Tourisme, Société, Partenariats, Ailleurs, Associations ... »

Au fil des ans, les centres d'intérêt de « Santé vous la vie ! » ont évolué pour se focaliser sur la santé et les services de la mutuelle, estimant que les divers media apportaient aux lecteurs une multitude d'informations sur leur environnement économique et social.

2007



Juin 2007,
Santé vous la vie! numéro 38.

2003

En 2003, son format s'adapte au format classique... lecture et classement deviennent plus faciles ! De nouvelles rubriques apparaissent : « A la loupe, Proximité, Questions réponses ». Ainsi que les pages intitulées « Actualité, Santé, Liberté ». En décembre 2004, « le chiffre » apparaît pour la 1^{ère} fois, puis « Votre mutuelle vous conseille », dès juin 2006. Dernière rubrique à s'installer : « Altéis & vous », en septembre 2006.



Septembre 2003,
Santé vous la vie! numéro 23.

Une étude de lectorat a été menée en 2007. Bien que 85% d'entre vous se soient déclarés satisfaits du magazine, vous avez souhaité « plus de pages » et une parution plus fréquente. « Essentiel Santé Magazine » répondra donc à vos attentes, d'autant que vous avez, à l'unanimité, déclaré que vos rubriques préférées étaient la prévention santé. Le comité de rédaction de « Santé vous la vie ! » vous souhaite très bonne lecture d'« Essentiel Santé Magazine »!...



Une seule carte pour votre santé

Enregistrez les données de votre mutuelle sur votre carte Vitale.

La carte Vitale peut désormais contenir les informations de votre mutuelle. **Altéis Mutuelles est une des premières mutuelles en France à vous offrir ce service** afin de vous garantir :

- des remboursements plus rapides de vos frais médicaux, y compris de la part mutuelle,
- des formalités simplifiées chez les professionnels de santé.

Votre mutuelle contribue ainsi à rendre le système de santé en France plus efficace et moins coûteux.

Pour en bénéficier à partir de janvier 2010, et cela gratuitement, vous devez inscrire Altéis Mutuelles dans votre carte Vitale.

Qui ? Seuls sont concernés, à ce jour, les adhérents disposant d'un contrat couvrant la maladie (les contrats couvrant uniquement l'hospitalisation ne sont pas concernés) et pouvant se rendre dans notre réseau d'agences de Champagne-Ardenne.

Comment ? Il vous suffit de mettre à jour votre carte Vitale : munissez-vous de(s) carte(s) Vitale des personnes couvertes par Altéis Mutuelles et rendez-vous dans votre agence pour mettre à jour votre carte Vitale auprès de vos conseillers ou sur un des lecteurs de cartes mis à votre disposition, en suivant les instructions. Votre code d'accès est 51000. (Ce code n'est ni un code confidentiel ni un code personnel ; après inscription d'Altéis Mutuelles dans votre carte, vous n'avez plus besoin de ce code pour utiliser ou mettre à jour votre carte Vitale.)

Quand ? Vous pourrez le faire à partir de début janvier 2010 afin d'avoir une carte à jour lorsque vous vous rendez chez un médecin, un pharmacien ou tout autre professionnel de santé. Pensez-y ! Nous vous rappelons que votre carte doit être mise à jour chaque année.

Où ? Vous pouvez inscrire Altéis Mutuelles sur votre carte Vitale, dans un premier temps, uniquement sur les lecteurs de cartes de nos agences en Champagne-Ardenne.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Le gouvernement et la santé

Plusieurs lois, et notamment la Loi de Financement de la Sécurité Sociale, vont modifier le champ économique du domaine de la santé. A noter : malgré diverses tentatives de maîtrise des coûts, les dépenses de l'Assurance maladie ont cru de 4% d'octobre 2008 à septembre 2009.

Principales mesures gouvernementales pour 2010 :

- Augmentation du forfait hospitalier de 16 à 18€
- Baisse de remboursement de médicaments de 35% à 15% (vignettes orange).
- Baisse des tarifs des actes de radiologie et biologie.
- Baisse des tarifs de certains médicaments.
- Participation des complémentaires santé à l'achat des doses de vaccin contre la grippe A/H1N1, sous forme d'une augmentation de 0,94% de la taxe CMU.
- Création du secteur optionnel ouvert aux chirurgiens, anesthésistes et obstétriciens pour maîtriser les dépassements d'honoraires (engagement des spécialistes entrant dans ce secteur de réaliser au moins 30% d'actes sans dépassements et, sur le reste de leurs actes, facturer des « compléments d'honoraires » plafonnés à 50% du tarif conventionné).
- Fiscalisation des indemnités journalières liées aux accidents du travail.
- Renforcement des contrôles sur les arrêts de travail.
- Augmentation du forfait social de 2 à 4% (contribution sur les revenus de participation, d'intéressement et d'épargne salariale).

Réactions

Face à ces projets de mesures gouvernementales, la Fédération nationale de la Mutualité française a réagi en communiquant à la presse son point de vue : ces mesures ne régleront en rien le déficit chronique du système de protection sociale ; il faut trouver des recettes supplémentaires et des mesures structurantes.

Pour sa part, l'union Harmonie Mutuelles a émis un communiqué de presse selon lequel ses élus demandent aux pouvoirs publics de mettre fin aux déficits de l'Assurance maladie obligatoire de façon pérenne grâce à un niveau de recettes suffisant, en veillant d'une part à ce que l'effort à effectuer soit équitablement réparti et, d'autre part, à une meilleure organisation du système de soins.

VOTRE budget 2010 :

- Moins de dépassements d'honoraires grâce au secteur optionnel ? (Ce n'est pas certain, les praticiens de secteur 1 pouvant être tentés d'intégrer le nouveau secteur. De plus, le quota de 30% d'actes à tarifs opposables peut vite être atteint avec les urgences et la CMUC).
- Vos indemnités journalières versées en cas d'accident du travail seront fiscalisées.
- Et bien sûr, l'impact premier de toutes ces mesures est l'augmentation de la cotisation de votre couverture complémentaire santé (conséquence des augmentations de la taxe CMU pour la pandémie grippale, du forfait hospitalier, du coût des soins en l'absence de restructuration du système de santé ...).

Les décisions de vos délégués pour 2010

Altéis Mutuelles a tenu sa dernière Assemblée générale le 1^{er} octobre 09, à Reims.

Quelques moments forts :

*Ma plus belle réussite professionnelle ?
Avoir contribué
à la création
et au développement
d'Altéis Mutuelles.*

Francis Bouchez, Directeur.



« Avec la hausse du chômage, notamment dans les Ardennes, les effectifs sous contrats collectifs vont diminuer mais Prévadiès protégera, en 2010, 2 400 000 personnes et la mutualisation sera plus facile que si Altéis Mutuelles était restée esseulée. »

Jean-Marie Lampson,
Vice-président délégué.

L'Assemblée, élue par les adhérents et principale instance de décision pour la mutuelle, a décidé de faire évoluer quelques prestations des garanties Altéis Mutuelles (hors contrats d'entreprises spécifiques) :

- ...→ **+ 2,20%** sur les remboursements de tous les forfaits :
chambre particulière, ostéopathie, acupuncture, implant dentaire, orthodontie, lunettes, prothèses, pilules contraceptives... , à l'exception des cures thermales, primes de naissance-adoption et prestations obsèques.
- ...→ **60 jours** de prise en charge du forfait journalier en psychiatrie, au lieu de 30.
- ...→ **Prise en charge d'actes dentaires** hors nomenclatures.
- ...→ **Prise en charge à 85%** des médicaments à vignette orange (remboursés seulement à 15% par la Sécu).

Le Règlement mutualiste 2010 est joint à ce magazine. A conserver !

Attention,

ce Règlement ne concerne pas les nouvelles garanties Harmonie Santé Plus ! En effet, depuis début 2009, de nouvelles garanties ont été proposées aux nouveaux adhérents Altéis Mutuelles. Communes aux mutuelles adhérentes à l'Union Harmonie Mutuelles, elles ont leur propre Règlement mutualiste et les évolutions de ces garanties relèvent de l'Assemblée générale d'Harmonie Mutuelles.

Etre délégué en 2010 ?

Votre mutuelle a décidé d'unir son destin à celui de la mutuelle Prévadiès.

La proximité territoriale avec l'ensemble des adhérents a toujours été primordiale chez Altéis Mutuelles. Elle demeure un axe majeur de la nouvelle organisation qui s'articule autour de quatre principes : la solidarité, la responsabilité, la liberté et la démocratie. Au nom de cette dernière, nous vous informons de l'organisation prochaine des élections de vos représentants à l'Assemblée générale.

Ces élections se feront à partir de listes constituées de candidats pour des postes de titulaires et de suppléants.

Celles et ceux des adhérents qui seraient intéressés sont invités à le faire connaître à Altéis Mutuelles.

Le protocole électoral qui précise les modalités pratiques de mise en œuvre des élections est mis à votre disposition dans vos agences et est consultable sur Internet :

www.alteis-mutuelles.com et www.prevadies.fr.

Votre mutuelle a besoin de votre participation au vote pour que vive cette démocratie à laquelle nous sommes viscéralement attachés, témoin de l'adhésion de tous à une vision solidaire et désintéressée de notre approche de la santé.

La Matmut assure mon auto Contrat personnalisé !



CHARLEVILLE- MEZIERES

4 avenue Georges Corneau
☎ 03 24 59 37 07

SEDAN

8 rue Gambetta
☎ 03 24 26 55 14

RETHEL

8 avenue Jean Jaurès
☎ 03 24 72 73 16

REVIN

78 rue Victor Hugo
☎ 03 24 41 40 57

REIMS

9 rue Carnot
☎ 03 26 40 00 52

TROYES

17/19 rue Urbain IV
☎ 03 25 73 23 00

SAINT-DIZIER

10 quater place Aristide Briand
☎ 03 25 56 49 22

proximité

Prévention santé en Champagne-Ardenne

Le « train de la lutte contre le cancer du sein »



a sillonné
la Champagne-Ardenne
du 19 au 23 octobre
avec à son bord
des professionnels de
l'Institut Jean Godinot.
Altéis Mutuelles était
présente.
Delphine Haguette et
Annie Desbans ont accueilli
quelque 1000 visiteurs
dont 300 lycéens et
les ont sensibilisés
au dépistage du cancer
du sein.

Votre pharmacien peut renouveler votre pilule !

Dans le cadre de la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires, du 21 juillet 2009, les pharmaciens peuvent délivrer, pour 6 mois au plus, une pilule contraceptive déjà prescrite par un médecin. Attention, l'ordonnance initiale ne doit pas dater de plus d'un an !

De plus, cela n'est possible qu'en cas de pilule remboursée par la Sécurité sociale. La loi donne le droit aussi aux infirmiers de prescrire une pilule remboursée par la Sécu. Dans les mêmes conditions : pour 6 mois seulement et sur présentation d'une ordonnance de médecin ne datant pas de plus d'un an.

